

Discours de Jean-Louis CACCOMO – Place Saint-Michel – Paris le 27 juin 2015-06-28

« Sensibiliser l’opinion sur les pratiques et les dérives de l’internement psychiatriques abusif : ça peut tous nous toucher... j’en suis la preuve vivante ».

Je suis une « entité statistique » diagnostiquée hyperactif bipolaire maniaque... mais je suis aussi et surtout docteur en sciences économiques, mention finances internationales, consultant auprès de l’Organisation Mondiale du Tourisme (Nations-Unies) et médaillé de l’International Bibliographical Centre of Cambridge (England - 2013) un mois avant mon internement.

J’ai été emmené à l’hôpital psychiatrique de Thuir et interné mi-février 2013. Après des mois sans durée, j’ai été transféré à la clinique Rech de Montpellier le 4 avril 2014 pour y subir douze séances d’électrochocs (sismothérapie ou ECT), auxquelles j’ai miraculeusement échappé. J’ai été rendu à la liberté le 16 juin 2014, jugé apte à la reprise du travail et à la garde de mes enfants.

Je fête donc aujourd’hui un anniversaire spécial pour moi, à l’occasion de mes 52 ans. Mais, après avoir passé mes 50 ans et mes 51 ans en pavillon d’isolement – pavillon de « protection » -, j’ai encore passé mes 52 ans seul, sans mes trois fils, sans bougie et sans cadeau, avec juste une carte postale de ma mère qui ne m’a jamais abandonnée bien que dépassée par les événements qui ont surpris tout le monde.

A cause de mon séjour psychiatrique subit et contraint, la mère de mes enfants veut m’enlever la garde alternée à laquelle j’ai droit, par décision du juge, depuis le 13 novembre 2009, ce qui fut l’occasion aussi pour elle de s’octroyer une partie de mes revenus sous prétexte que je ne m’occupais pas de mes fils, prétextant que j’étais un homme « irresponsable » susceptible de rechute « maniaque », alors que je suis titulaire d’un doctorat de finance internationale, que j’ai créé un master Banque & Assurance formant des futurs banquiers.

Elle aurait pu me sortir de l’hôpital dès le premier jour de part le lien parental qui nous unit, m’évitant des mois de tortures psychologiques et physiques, mais elle n’en a rien fait. Personne n’a bougé d’ailleurs tellement l’événement est impensable et encore incroyable malgré tous les éléments factuels dont je dispose. Je ne pouvais donc compter que sur moi, moi qui a passé toute ma vie professionnelle à propulsé les autres.

Le psychiatre de Montpellier, qui m’a sauvé la vie, et a sauvé à lui seul l’honneur de toute sa profession, en annulant les séances d’ECT prescrite par Perpignan, m’a confié : « vous vous en êtes sorti par vous-même ». Alors je lui ai répondu : « C’est bien ce qui m’attriste, je n’ai personne à remercier... ».

Mais, comme l’université a tenté de me ré-interner une seconde fois, sans aucun motif tangible – comme la première fois au demeurant à part le « principe de précaution » énoncé devant la première audience du juge des libertés - , j’ai décidé de tout médiatiser en rendant public mon histoire pour me protéger de leur harcèlement, qui s’est répercuté sur mes étudiants et mes amis. C’est pourquoi je suis ici aujourd’hui parmi vous.

Merci Mylène de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer ici devant vous. Cela me fait extrêmement chaud au cœur.

La vie ne vaut rien, mais rien ne vaut la vie...

Jean-Louis CACCOMO